

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Modernisation et extension du site SOCOPA Viandes, route de Vitré à Celles sur Belle, dont l'activité porte sur l'abattage et la transformation de porcs

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SOCOPA VIANDES

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Jean-Marc CORVEST - Directeur technique GROUPE BIGARD

RCS / SIRET

5 0 8 5 1 3 7 8 5 0 0 1 9 8

Forme juridique

S.A.S.

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1	Le projet concerne la modernisation et l'extension d'un site soumis à autorisation La surface de construction présentée dans le Permis de Construire sera inférieure à 10 000 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet de SOCOPA VIANDES est d'agrandir et de moderniser les ateliers d'abattage, de transformation et de stockage actuels, mais aussi de doter le site de Celles sur Belle d'une capacité de stockage de produits en froid négatif. Il est donc prévu la mise en adéquation de l'outil avec les volumes d'abattage actuellement travaillés, en intégrant un accroissement des capacités de désossage.

Pour réaliser cette réorganisation, SOCOPA VIANDES a acheté des parcelles mitoyennes de son terrain. Les bâtiments présents sur ces parcelles seront démolis et permettront d'agrandir les locaux du site phase après phase. Les travaux devront être effectués sur site occupé avec maintien de l'activité durant toute la durée des travaux (3 ans environ).

Les travaux projetés portent sur la construction d'une extension de l'ordre de 3000 m², le remodelage d'une surface existante ainsi que l'édification d'une nouvelle zone de congélation et de stockage en froid négatif.

4.2 Objectifs du projet

Le projet de réaménagement du site de Celles sur Belle se justifie par les besoins suivants :

- L'outil de production nécessite une remise à niveau sanitaire, conformément aux exigences des services vétérinaires de la DDETSPP des Deux-Sèvres.
- Le réaménagement des ateliers doit permettre de modifier l'ergonomie d'un certain nombre de postes permettant ainsi d'améliorer les conditions de travail et de sécurité du personnel en diminuant les manutentions, génératrices de TMS.
- Les évolutions du secteur de la viande porcine où le périmètre des découpeurs diminue au fil du temps, imposent que les outils d'abattage puissent prendre à leur compte de plus en plus de découpe de porc pour compenser cette évolution.
- Le site souhaite répondre aux exigences requises par l'agrément Chine, vecteur de commercialisation important dans l'activité porcine.
- La création d'un couloir transversal sécurisera les flux personnels et produits, qui circuleront hors ateliers et zones de stockage.
- D'une manière plus générale, les travaux amélioreront les flux matières par une simplification et optimisation des circuits.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le planning prévisionnel du projet est construit sur un dépôt de Permis de Construire en janvier-février 2022, un démarrage prévisionnel des travaux au printemps 2022 et une fin des travaux en 2024. Les travaux s'effectueront en site occupé, plusieurs phases seront nécessaires afin de maintenir l'activité du site dans les meilleures conditions sanitaires et de sécurité du personnel.

Première phase : Réaménagement de la zone Porcherie (démolition d' une partie des bâtiments d' archives existants, extension de la porcherie et réalisation d' un nouveau quai de réception des animaux), construction d' une extension en façade sud-ouest (création d' une nouvelle zone de travail des abats, d' une nouvelle chambre de stockage pour les abats), réaménagement de l' existant pour la réception, le lavage et le stockage des bacs, construction d' une extension en façade nord-ouest : nouvelles installations techniques (atelier de maintenance, salle des machines pour le froid positif, production d' air comprimé...).

Deuxième phase : Construction d' une extension en façade sud-est permettant d' intégrer, après démolition des actuels locaux techniques : une extension du ressuage rapide, un atelier de travail dédié à la coupe hollandaise, un couloir transversal, une nouvelle zone d' expédition : stockage des produits et chargement des véhicules frigorifiques.

Troisième phase : Remodelage de l' existant pour l' égalisation et les ateliers de découpe primaire et secondaire, ajout d' un frigo déchets supplémentaire, ajout d' une chambre de stockage des carcasses par réaménagement de l' existant, réaménagement et agrandissement de la zone de traitement des consignes vétérinaires, réaménagement du refroidissement des abats rouges.

Quatrième phase : Construction d' une extension en façade nord-est intégrant une nouvelle chambre de stockage en température négative (1000 à 1200 palettes) et des tunnels de congélation.

Les travaux nécessiteront l'apport de matériaux de construction classique pour un aménagement industriel (structure métallique ou béton, panneaux isolants ou parpaing en fonction des locaux).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le site possède un effectif de 225 personnes. Il n'est pas prévu de modification des effectifs dans le cadre du projet. Les activités d'abattage de porcs ne seront pas augmentées au regard des activités actuelles (176 t/j en moyenne et pointe à 200 t/j). Par contre, dans le cadre du projet, il est prévu d'augmenter les capacités de 2ème transformation (150 t/j en moyenne et 170 t/j en pointe). En effet, la proportion de carcasses entières découpées directement sur le site de Celles-sur-Belle augmente au détriment des carcasses expédiées pour être découpées sur des sites extérieurs. Les évolutions sont donc liées à une opération supplémentaire sur les carcasses, sans augmentation des volumes d' abattage.

Les évolutions permettront d'améliorer les conditions de refroidissement, de stockage et de découpe sur le site. Ceci passe par une augmentation des surfaces des ateliers de découpe. Grâce aux évolutions de technologies des nouvelles installations de réfrigération, les quantités d'ammoniac seront diminuées à l'échelle du site de Celles-sur-Belle.

En termes de trafics camions, ces évolutions n'impliqueront pas d' augmentation significative. Les niveaux de bruit ne seront pas modifiés. Les co-produits liés à la découpe seront augmentés en termes de volume, mais les entreprises qui les collectent sont déjà connues et les expéditions existent déjà. L'augmentation de surfaces à nettoyer et la nouvelle tour aéroréfrigérante impliqueront une augmentation de la consommation d'eau de l'ordre de 8% et une augmentation de la charge polluante envoyée à la station de traitement du site de 2 à 3%. La station d'épuration est suffisamment dimensionnée pour accepter cette légère évolution.

Le site fonctionne de 2h à 19h durant 253 jours/an, il est sous surveillance 24h/24 et 7 jours sur 7, 365 j/an. Il n' y aura pas d' évolutions des horaires de fonctionnement ou du nombre de jours travaillés.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet de modernisation et remodelage du site SOCOPA VIANDES Celles sur Belle fera l'objet d'un Permis de Construire et d'un dossier de Porter à connaissance au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Le projet n'engendre pas la création d'une nouvelle rubrique de classement. Il ne modifie pas le classement du site sur les rubriques en autorisation. Les évolutions des installations de froid impliquent le passage de la déclaration à l'enregistrement pour la rubrique 2921 (tour aéroréfrigérante). Par contre, il verra la quantité d'ammoniac totale présente sur le site, diminuer.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Terrain	50 690 1 m ²
Bâtiments surface future	13 638 m ²
Voiries surface future	24 440 m ²
surface démolie	6700 m ²
Espaces verts surface future	12 612 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

SOCOPA VIANDES CELLES SUR
BELLE
Route de Vitré
79 370 Celles sur Belles

Coordonnées géographiques¹

Long. - 0° 21' 15" 33 Lat. 46° 26' 72" 53

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

Le site SOCOPA VIANDES CELLES SUR BELLE a fait l'objet d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter qui a permis d'obtenir l'arrêté préfectoral qui régit le site (AP 9 novembre 1989)

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type 2 la plus proche du site est située à 1,2 kilomètres au Sud du site de SOCOPA VIANDES, au delà de la commune de Celles sur Belle ; il s'agit de la Haute Vallée de la Boutonne. La ZNIEFF de type 2 Plaine de Niort Sud est implantée à 2,6 kilomètres à l'Ouest du site.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site SIGENA de Nouvelle-Aquitaine ne recense pas de zone couverte par un arrêté de protection de biotope dans un rayon de 10 kilomètres autour de l'établissement SOCOPA VIANDES.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site SOCOPA VIANDES est implanté à 17 kilomètres à l'Est du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Celles sur Belle ne possède pas de plan de prévention du bruit
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Monument Historique de Celles sur Belle est à 600 mètres au Sud du site, au centre de la commune: il s'agit de l'Abbaye Royale Notre-Dame. Le rayon de protection de 500 mètres touche la parcelle 205, nouvellement acquise. Toutefois aucune construction de bâtiment industriel n'y sera effectuée dans le cadre du projet. L'Eglise Saint Hilaire à 7240 mètres au Sud du site (sur la commune de Melle) est un Bien Inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est urbanisé et au coeur d'une zone industrielle. Les zones potentiellement humides du site Réseau zones humides sont localisées autour de la Belle à 280 mètres du site. Le projet s'effectue sur un site existant et les constructions s'effectueront sur des surfaces imperméabilisées.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Celles sur Belle ne possède pas de Plan de Prévention des Risques Naturels ou Technologiques.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'existe pas de site BASOL ou SIS sur la commune de Celles sur Belle. Le site BASIAS (POC7900326) correspondant à une station service est implanté à proximité du collège et à 250 mètres au sud-Ouest du site.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas inclus dans un périmètre de protection de captage d'eau potable. Le plus proche périmètre de protection est à 1,25 km au Nord-Ouest.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche de SOCOPA VIANDES est l'Ensemble formé par le Bourg à La Mothe Saint Héray à 12,8 km au Nord.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La NATURA 2000 la plus proche du site est située à 1,2 kilomètres au Sud du site de SOCOPA VIANDES, au delà de la commune de Celles sur Belle ; il s'agit de la Vallée de la Boutonne. La NATURA 2000 Plaine de Niort Sud-Est est implantée à 2,6 kilomètres à l'Ouest du site (voir annexe n°6).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Grotte et Galeries de mines de Loubeau sur la commune de Melle à 7460 mètres au Sud de SOCOPA VIANDES est le site classé le plus proche.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site consomme l'eau du réseau public pour le lavage des équipements, des locaux, la production d'eau chaude, l'évaporation des tours aéroréfrigérantes des systèmes de production de froid, certains postes en production et dans une moindre mesure pour un usage sanitaire et le réfectoire. Le projet engendrera au maximum une augmentation de la consommation d'eau de 8% liée au lavage des nouvelles surfaces et la compensation des eaux d'évaporation de la tour aéroréfrigérante
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est pas prévu de drainage ou modification des masses d'eau souterraines. Le site ne possède pas de forage.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une optimisation des déblais-remblais sera recherchée, et dans la mesure du possible les matériaux seront utilisés sur le site. Toutefois, la création d'un bassin de rétention des eaux d'extinction d'un éventuel incendie sera à l'origine de 5000 m3 de déblais, qui ne pourront pas tous être gérés sur site et devront être évacués auprès de centres autorisés.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il est prévu d'optimiser les déblais-remblais au maximum. Au regard de la topographie de la parcelle, il ne devrait pas y avoir de besoin en apport de terre végétale ou matériaux venant de carrière. Les matériaux de construction sont des matériaux habituels en construction industrielle au sein d'un site agroalimentaire (métal, béton, panneaux isolants). Le bois ne sera pas utilisé.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit au sein de la zone industrielle existante, les parcelles nouvellement achetées sont d'anciens sites industriels avec des locaux industriels qui étaient encore utilisés il y a quelques temps. La biodiversité n'a pas eu le temps de se réinstaller.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de SOCOPA VIANDES n'est pas dans une Zone NATURA 2000, il est par contre à proximité de la Belle, elle-même affluent de la Boutonne, classée NATURA 2000. Le site rejette ses eaux de pluie dans la Belle. Il n'y aura pas d'évolutions de la qualité des rejets après modernisation et extension du site. L'activité d'abattage qui génère les effluents les plus chargés n'est pas modifiée dans le cadre du projet. De plus, le projet permettra de créer un bassin de tamponnement des eaux de pluie, mettra en place un séparateur à hydrocarbures pour traiter les eaux de pluie de voirie et une rétention des eaux d'extinction d'un éventuel incendie.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet présenté par SOCOPA VIANDES s'inscrit sur un site existant déjà construit: des bâtiments seront démolis, d'autres construits. Des aménagements internes sont également prévus. Les évolutions présentées n'affecteront pas les zones naturelles recensées et faisant l'objet de classement et de préservation. Le site est en zone industrielle.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de remodelage et d'extension du site SOCOPA VIANDES s'inscrit sur un site existant déjà imperméabilisé et qui ne consomme aucun espace naturel, forestier ou agricole. Le site est en zone industrielle. Il prévoit la création d'espaces verts de manière à augmenter la surface non imperméabilisée sur le site.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain de l'établissement SOCOPA VIANDES à Celles sur Belle n'est pas dans un rayon de PPRT. Selon les informations disponibles sur le PLU de la commune, les bâtiments ne sont pas concernés par des périmètres de dangers provenant des sites voisins.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain SOCOPA VIANDES n'est pas implanté en zone inondable. La commune de Celles sur Belle est en zone de sismicité 3 (modérée).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les activités existantes du site ne seront pas modifiées dans le cadre du remodelage. La fabrication de produits alimentaires de consommation courante n'engendre pas de risque sanitaire. Les activités autour du site SOCOPA VIANDES ne sont pas à l'origine de risque sanitaire pour le site.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité engendre 46 véhicules/j, trafics liés à la réception des animaux, des emballages et à l'expédition des produits finis et des déchets. Le trafic est également lié aux véhicules du personnel. L'activité d'abattage n'étant pas augmentée dans le cadre du projet, le trafic ne sera pas augmenté. L'activité de découpe augmentera mais les expéditions de carcasses seront diminuées d'autant. Ainsi le trafic après projet sera similaire à l'actuel. Il faut prévoir également le trafic ponctuel lié aux travaux.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le fonctionnement du site est à l'origine de bruits: animaux, utilités, trafics camions et véhicules légers. Les nouveaux locaux techniques aménagés seront en matériaux empêchant la propagation des bruits (parpaings ou béton) et leur nouveau positionnement sera à l'opposé des habitations. Après travaux, les locaux techniques seront éloignés des habitations. Le site est en zone industrielle (les autres activités sont à l'origine de bruit de trafic notamment).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les co-produits sont entreposés dans des locaux réfrigérés, les déchets organiques évacués régulièrement pour éviter la propagation d'odeurs.
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'environnement du site n'est pas concerné par des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le fonctionnement d'un site agroalimentaire ne génère pas de risques de vibrations. Pendant les travaux, les démolitions concerneront des bâtiments en béton mais également en bardage métallique. Certaines des opérations sont susceptibles de générer des vibrations sur des périodes très restreintes, uniquement de jour et non perçues à l'extérieur du site. Les autres activités de la zone industrielle ne sont pas à l'origine de vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le fonctionnement du site démarrant à 2h le matin, un minimum d'éclairage de la cour réception, est nécessaire en période nocturne. Toutefois, les éclairages sont limités à des zones précises et toujours motivées pour des raisons de sécurité d'exploitation et du personnel. De plus, dans le cadre des travaux la cour de réception sera déplacée et ne donnera plus directement sur la voie publique. La commune dispose d'un éclairage public dans la zone industrielle.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les évolutions présentées n'apporteront pas de nouveaux rejets atmosphériques puisque les activités sont inchangées. Les opérations de terrassement pourraient générer des poussières sur le site. Certains bâtiments à démolir sont en parpaings et béton et pourront produire de la poussière de manière ponctuelle.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les évolutions présentées remplaceront en majorité des surfaces imperméabilisées par de nouvelles surfaces imperméabilisées. Le gestion des eaux de pluie du site sera améliorée par création d'un bassin de tamponnement des eaux de pluie et installation d'un séparateur à hydrocarbures sur le réseau EP cour camions.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les activités ne seront pas modifiées, mais les surfaces à nettoyer seront augmentées. De ce fait, le volume d'effluents augmentera de moins de 8% lors des opérations de nettoyage. Ces eaux de nettoyage sont peu chargées par rapport aux effluents de process. Une augmentation de 3% maximum de la charge est attendue. La station d'épuration du site est suffisamment dimensionnée pour accepter ces évolutions de volume et de charge.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La production de sous produits de la ligne d'abattage ne sera pas changée. Les évolutions sur l'activité découpe engendreront un dimensionnement adapté des frigos de stockage des co-produits. Il n'y aura pas d'évolutions sur la nature des déchets. Les entreprises en charge de leur valorisation ou traitement resteront inchangées. Les déchets générés pendant les travaux seront gérés par les entreprises directement et orientés vers les filières de retraitement adéquates sous surveillance du maître d'ouvrage.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les aménagements et les constructions permettront d'uniformiser les aspects extérieurs des nouveaux bâtiments par rapport à l'existant, d'améliorer l'entrée du site et de démolir les anciens bâtiments rachetés par SOCOPA VIANDES dont l'aspect est délabré. Une aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine limitrophe de la parcelle 266 concerne un muret de pierre le long de la route de Vitré. Le permis de construire contiendra un volet paysager établi par un Architecte.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'effectue en aménageant d'anciennes surfaces industrielles de la zone, il ne nécessite pas d'achat d'espace agricole, pas de déboisement. Il redynamise l'ancienne friche. Les activités humaines ne sont pas impactées. Le terrain est en zone UE du PLU: zone urbaine économique, il autorise les évolutions présentées par SOCOPA VIANDES.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

A notre connaissance, il n'y a pas d'autres projets en cours qui impliqueraient des incidences cumulées.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Suite au projet de modernisation du site, l'effectif restera stable et il n'y aura pas d'augmentation des impacts ou des nuisances. Les travaux permettront d'améliorer certains points : maintien de la surface imperméabilisée du site sans augmentation de volume d'eaux de pluie à gérer, tamponnement des eaux de pluie, traitement des eaux de pluie par un séparateur à hydrocarbures avant raccordement à la Belle. Le bassin imperméable qui sera créé permettra également de servir de rétention des eaux d'extinction d'un éventuel incendie. Une vanne de barrage sera installée en aval du bassin de tamponnement afin de pouvoir confiner les eaux.

Les rejets atmosphériques, les déchets et co-produits resteront sensiblement identiques en qualité et quantité. Le projet ne remet pas en cause le trafic du site, il améliorera la circulation des bétailières qui accéderont directement à l'aire de lavage après déchargement sans devoir ressortir du site et passer par la voie publique comme c'est le cas actuellement. Les niveaux de bruit des installations après remodelage du site ne seront pas modifiés puisque l'activité sera identique. La nouvelle salle des machines aura des dispositions constructives permettant d'éviter la propagation du bruit et sera éloignée des habitations. Le projet uniformisera le rendu visuel des bâtiments et remplacera d'anciens locaux désaffectés par des zones d'espaces verts. L'environnement des riverains de la route de Vitry sera amélioré. La surface des espaces verts sera augmentée sur la parcelle. Ainsi le projet participera à l'amélioration de la qualité de vie des riverains et des usagers des voies publiques.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de la faible sensibilité environnementale du terrain du projet, les travaux envisagés n'augmentent pas de manière significative les impacts générés par l'activité de production du site SOCOPA VIANDES (augmentation de la surface d'espaces verts, stabilisation de la surface imperméabilisée, création d'un bassin de tamponnement des eaux de pluie et création d'une rétention des eaux d'extinction d'un éventuel incendie).

Au regard de l'absence d'enjeux et de l'absence d'impacts supplémentaires, il ne semble pas nécessaire de produire une étude d'impact, au delà d'un dossier de Porter à Connaissance (intégrant une mise à jour de l'étude d'incidence et de l'étude de dangers).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe supplémentaire = plan de masse de l'existant

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



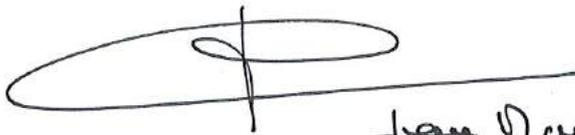
Fait à

Ceausuperli

le,

6 Decembre 2021

Signature


Jean-Jacques Corvet